

| | |
|--|------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 1 : faire émerger les PME du futur | A1 |
| Internationalisation de l'économie | 166 |

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le règlement d'intervention Init Export pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 approuvant le règlement d'intervention du dispositif Prim Export,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche
- ENTENDU** Les interventions de Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL, Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 3 300 000 euros d'autorisations de programme, de 2 080 000 euros d'autorisations d'engagement, de 3 010 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 1 596 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°166 : « INTERNATIONALISATION DE L'ECONOMIE ».

2.1 Le programme régional collectif export des Pays de la Loire (Prospect export)

ATTRIBUE

une subvention de 180 000 € sur un montant subventionnable de 232 180 € TTC à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire pour l'organisation d'opérations commerciales collectives à l'étranger considérées comme prioritaires pour le soutien des entreprises dans leurs démarches à l'international,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 180 000 €,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 1,

AUTORISE

La Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 730 228 € sur un montant subventionnable de 1 838 925 € HT à la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire pour l'organisation d'opérations commerciales collectives à l'étranger considérées comme prioritaires pour le soutien des entreprises dans leurs démarches à l'international,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 730 228 €,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante en annexe 1,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

2.2 Le dispositif de soutien individuel à l'export Prim Export

AFFECTÉ

une autorisation de programme de 1 200 000 € pour ce dispositif selon le règlement d'intervention approuvé en Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

2.3 Le dispositif Init Export

AFFECTÉ

une autorisation de programme de 300 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au dispositif Init Export.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Écologiste et Citoyen

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD absents lors du vote.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs